

Compte-rendu CAC R – 14 juin 2022

1. Avis sur les recrutements MCF pour la rentrée 2022-2023

Une élue de Paris 1 en commun fait remarquer que pour le poste de l'EES (numéro galaxie : 4708), le laboratoire de rattachement n'est pas spécifié.

Une élue de Paris 1 en commun affirme que chaque EC est libre de choisir son laboratoire de rattachement.

Un élu de Paris 1 en commun pense qu'il faut être vigilant.e avec ce type d'affirmation et encourager la loyauté des EC nouvellement recruté.e.s. Il faut les inciter à aller dans le laboratoire pour lequel il.elle.s se sont engagé.e.s au moment de leur candidature. Le choix d'un laboratoire de rattachement est un droit qui peut être utilisé pendant la carrière mais pas au moment du recrutement car c'est le laboratoire et l'ufr qui recrutent.

Les recrutements MCF pour la rentrée 2022-2023 sont adoptés à l'unanimité

Une élue de Paris 1 en commun demande si la Présidence dispose des statistiques sur le profil des recruté.e.s (en termes de genre mais également de provenance, c'est-à-dire fonction exercée et institution au moment du recrutement) ?

La Présidente répond que ce type de statistiques est réalisé au moment du bilan social de l'Université par les RH.

2. Avis sur les candidatures et renouvellements MCF associés

On examine toutes les candidatures sur la base des avis donnés par les directions d'UFR et les présidences de CCS.

Seule une candidature pose problème car elle a reçu 2 avis défavorables non motivés. L'examen de sa candidature est reporté au 5 juillet en attendant les motivations du refus.

L'une des candidatures n'est pas une demande de renouvellement à proprement parler car la personne a déjà été MCF associé. Elle a connu une période d'interruption puis a redéposé une candidature pour l'année prochaine.

Le vote porte sur le renouvellement, et non sur les conditions du renouvellement (indice).

Candidatures et renouvellements MCF associés adoptés à l'unanimité.

3. Avis sur la composition nominative des COS pour le recrutement des agents contractuels en application de l'article L.954-3 du code de l'éducation

Bilan recrutement de chargés de TD en application de l'article L.954-3 du code de l'éducation au sein de l'EES, sur le semestre écoulé, positif d'après une enquête menée par la direction de l'EES auprès des chargé.e.s de cours qui ont bénéficiés du dispositif.

COS composé de 2 internes et 2 externes pour le recrutement des agents contractuels en application de l'article L.954-3 du code de l'éducation adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

Un élu de Paris 1 en commun demande un retour sur la motion adoptée par le CAC à propos du RIPEC.

La Présidente dit ne pas avoir reçu de retour du ministère ou de la CP CNU. Au sein de la CPU, les avis des différent.e.s président.e.s sont divergents. La Présidente n'est pas très optimiste quant aux perspectives de changement. Elle signale régulièrement que les calendriers sont intenables pour les conseils, sans compter les collègues qui siègent également au CNU. Le risque est que le Ministère décide d'alléger le calendrier en supprimant nos prérogatives de l'évaluation par les paires.

La Ministre actuelle a néanmoins conscience de la fatigue générale des EC.

La Présidente profite des questions diverses pour faire une information rapide qui sera rediscutée ultérieurement. Cela concerne la fin des Labex. Paris 1 est présente dans plusieurs Labex. Elle porte l'un d'entre eux. Les Labex ont des financements propres grâce aux PIA. Ceux-ci seront renouvelés jusqu'en 2024.

Mais circule une rumeur selon laquelle pour être pérennisés, les Labex devront être rattachés à des Idex. Certains établissements parisiens dont nous sommes partenaires ont proposé d'intégrer les Labex à leur Idex. Problème : le financement du Labex est intégré dans l'Idex à condition que celui-ci serve la stratégie de l'Idex. Cela pose problème : est-ce que des unités de recherche qui ne sont pas dans l'Idex pourront se voir attribuer des contrats doctoraux de l'Idex ? La présidente est sceptique et pense qu'il existe un risque réel. Elle préfère perdre l'argent des Labex plutôt que de sacrifier Paris 1 pour développer les SHS à Paris cité (problème de concurrence).

Elle a alerté les instances suivantes DGRI DGSIP CABINET RGPI...

Il faut rappeler que les Labex ont été portés par les Universités et à partir des ressources des Universités. Il ne serait pas normal que les Idex en bénéficient sans qu'il y ait de retombées pour les Universités.

Il faut obtenir que les PIA Excellence portent les Labex.

Les contrats de renouvellement pour les Labex sont signés. Le moment est donc crucial.

